

<https://www.snetap-fsu.fr/Le-comite-de-defense-et-de,2099.html>



Le comité de défense et de développement de l'EAP reçu par le cabinet du ministre

- Nos Actions - Le Comité de Défense de l'EAP - CDDEAP -



Comité de
Défense
et de Développement de
l'Enseignement
Agricole
Public

Date de mise en ligne : lundi 18 janvier 2010

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

Le 08 décembre 2009, le Comité Permanent de Défense et de Développement de l'Enseignement Agricole Public a été reçu par le Cabinet de Bruno Le Maire.

Assises de l'enseignement agricole public : Le Ministre de l'Agriculture ne rompt pas avec un pilotage par les moyens !

Le Comité a tenu à insister sur l'impérieuse nécessité qu'il y avait pour le Ministre de répondre à la demande légitime des personnels et des usagers d'un moratoire sur les suppressions d'emplois et à faire le « pari » de l'Enseignement Agricole Public, en redonnant sans ambiguïté la priorité aux établissements publics.

- Le 10 décembre, Bruno Le Maire a clôturé les Assises de l'Enseignement Agricole Public en présentant 60 mesures. Or, force est de constater, qu'en dehors de la garantie donnée en séance, suite à l'interpellation du SNETAP-[FSU](#), de parvenir au moratoire demandé sur les suppressions d'emplois pour la rentrée à venir, rien dans le « pacte » ministériel présenté n'est vraiment de nature à permettre que soit mis un terme au déclin de l'Enseignement Agricole Public.
- La majeure partie des mesures se résument à de l'affichage, sans que les moyens soient mis en regard des enjeux sociétaux et environnementaux du 21ème siècle auxquels l'Enseignement Agricole Public se doit de pouvoir répondre pleinement.
- A titre d'exemple on retiendra **un affichage en matière de développement durable, mais rien sur le financement par l'Etat des missions qui y contribuent et font l'identité de l'Enseignement Agricole Public**, et pas plus de réponses volontaristes concernant les budgets des exploitations et ateliers technologiques des établissements d'enseignement. Par ailleurs, nous ne pouvons être que dubitatifs, pour ne pas dire plus, quant aux intentions réelles de changement de modèle de développement agricole quand le Ministre prétend promouvoir pour demain une « agriculture écologiquement intensive ».
- Sur le fond, le Ministre n'a pas d'autre orientation pour l'Enseignement Agricole Public que de « mieux organiser l'offre de formation à l'échelle régionale de façon à tirer le meilleur parti des moyens disponibles », comme il l'a indiqué le 9 décembre à l'Assemblée Nationale.
- Il ne répond donc aucunement au malaise exprimé avec force par les personnels comme par les usagers l'an passé, qu'il avait pourtant fait mine d'avoir entendus. **Ce serait, si cela devait se confirmer un coup fatal porté à une voie d'excellence, et cela constituerait de fait une faute politique majeure.**

Le Comité Permanent de Défense et de Développement de l'Enseignement Agricole Public entend bien que le Ministre de l'Agriculture tienne les engagements qu'il a pris.

L'Enseignement Agricole Public en a aujourd'hui plus que jamais besoin !

- La situation est trop grave pour se contenter de demi-mesures, fussent-elles au nombre de soixante !
- **Plus que jamais, il s'agit de redonner la priorité à l'Enseignement Agricole Public, notamment à l'occasion de la Loi de Modernisation Agricole, et nous nous engageons à porter des propositions concrètes en ce sens.**

Paris, le 18 décembre 2009